



Communiqué de presse Les défenseurs des droits de l'Homme intimidés au Togo

Paris le 23 avril 2012 - La Fédération internationale des ACAT (FIACAT) et l'ACAT Togo sont sérieusement préoccupées par les intimidations dont font l'objet les défenseurs des droits de l'Homme au Togo et notamment le Président de l'ACAT Togo Maître Jil-Benoît Kossi AFANGBEDJI.

Maître Jil Benoît Kossi AFANGBEDJI, est intervenu sur le plateau de l'émission télévisée « *Forum de la presse* », sur la télévision LCF le vendredi 20 avril 2012, la diffusion de l'émission a été interrompue et immédiatement remplacée par un film sans qu'aucune raison n'ait été donnée. Ce jour, vers 20h30 deux individus, dans un véhicule sans plaque d'immatriculation ayant les vitres teintées, se sont garés devant le cabinet de Maître AFANGBEDJI et ont demandé au clerc de s'entretenir avec lui. Le clerc leur a répondu que le cabinet était fermé et que Me AFANGBEDJI devait être à son domicile. Les deux individus lui ont alors demandé de les y accompagner. Comme le clerc ne connaissait pas son adresse, ils l'ont menacé : « *Nous allons le chercher et si nous ne le trouvons pas, nous reviendrons l'embarquer* ».

Il s'agit du deuxième défenseur des droits de l'Homme membre du collectif « *Sauvons le Togo* » à être victime d'intimidation depuis le 15 avril 2012 suite à une intervention au nom du collectif. Pour la FIACAT, le rôle de la société civile dans la transition vers un État de droit au sein duquel les droits de chacun sont respectés et où l'impunité n'a pas sa place est primordial. La société civile togolaise doit pouvoir exercer librement ses activités pour jouer un rôle moteur dans cette transition.

La FIACAT et l'ACAT Togo rappellent que l'article 12 §2 de la *Déclaration sur les Défenseurs des Droits de l'Homme* adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1998 prévoit que : « ***l'Etat prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute violence, menace, représaille, discrimination de facto ou de jure, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration*** ».

A ce titre, la FIACAT et l'ACAT Togo exigent que les autorités togolaises prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer, en toutes circonstances, l'intégrité physique et psychologique de tous les défenseurs des droits de l'Homme au Togo et notamment de **Maître Jil-Benoît Kossi AFANGBEDJI** et de mettent fin à toutes formes de menace et d'intimidation.

Contact presse :

Sabrina Aït-Aoudia : +331 42 80 01 60 – saa@fiacat.org

La FIACAT est une organisation internationale non gouvernementale de défense des droits de l'homme qui lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort